



RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES DU TERRITOIRE DE BELFORT

RESF90 INFO - mai 2007

Parrainages du 1er mai 2007:

À l'occasion de la Fête du Travail, des organisations syndicales affirment leur soutien aux familles déboutées de la circulaire du 13 juin 2006 en les parrainant:

Nous les prenons sous notre protection

De nombreux jeunes scolarisés sont aujourd'hui menacés.

Ce sont nos élèves, les copains de nos enfants, nos voisins. Nés ailleurs, contraints à l'exil par la guerre, la répression ou simplement la misère, ils sont arrivés mineurs sur notre territoire. Certains sont venus rejoindre leur famille, d'autres sont arrivés avec elle, certains enfin n'ont plus personne.

Mais tous ont un point commun : la France leur refuse le droit de séjourner sur son sol, d'y trouver asile, d'y étudier, d'y mener une vie personnelle et familiale normale, celle de tous les autres jeunes, dans les classes ou dans les quartiers.

Aujourd'hui, ils ont peur, leurs parents vivent dans l'angoisse. Demain, ils peuvent être embarqués de force, menottés sur un siège d'avion, vers un pays qui n'est plus tout à fait le leur. Et c'en sera

fini de leurs amours, de leurs rêves, de leurs projets ...

Face à une politique qui fait de l'immigration un « problème », de l'étranger un bouc émissaire, du sans papier un sans droits, exploitable ou expulsable à volonté, nous faisons le choix de l'accueil et de la solidarité, le choix de la lutte commune pour une société plus juste, riche de ses diversités.

Merci d'être avec nous pour nous y aider.

Pas de pression migratoire dans le 90:

Dans notre département en 2005, ils étaient 108 étrangers à demander un statut de protection, ils ne sont que 46 en 2006. Fin 2006, seulement 248 étrangers étaient sous la protection de l'OFPPA pour une population de plus de 150 000 habitants.



CE 1ER MAI, CES CINQ FAMILLES ET LEURS DOUZE ENFANTS SONT MENACÉS PAR UNE MESURE D'ÉLOIGNEMENT. EN LES PARRAINANT, CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE LES PREND SOUS SA PROTECTION.

- Mme et M. GUBERNIC, 2 enfants, Sélima (3 ans) et Sanel (6 ans) sont parrainés par l'UNSA
- Mme LAJESIC-PORIC, 4 enfants, Monir (20 ans), Mario (17 ans), Anita (15 ans) et Sara (6 mois) sont parrainés par SUD-EDUCATION
- Mme et M. GADZHIEV, 2 enfants, Maxim (7 ans) et Anton (2 ans et demi) sont parrainés par la CGT
- Mme et M. MUJZIC, 2 enfants, Armela (23 ans) et Albina (16 ans) sont parrainés par Solidaires
- Mme et M. OUSANIN, 2 enfants, Katerina (12 ans) et Yvan (3 ans et demi) sont parrainés par la FSU

Nous demandons pour ces cinq familles et leurs enfants une prompte régularisation.

Une histoire parmi d'autres, celle de la Famille GUBERNIC victime d'une Obligation de Quitter le Territoire Français

La famille Gubernic est le reflet de l'ex-Yougoslavie. Zalé, le papa, est serbe d'origine bosniaque né au Kosovo; Zineta, la maman, est monténégrine; et les enfants, Selima et Sanel, sont nés à Pec ville du Kosovo (majoritairement albanaise).

Le papa a fait son service sous l'uniforme serbe au Kosovo (1996). Devant les agressions répétées par d'anciens membres de l'UCK (confirmées par le Président du Parti pour l'action démocratique du Kosovo), Zalé a été obligé de mettre en sécurité sa famille et de demander l'asile en France.

Zineta Gubernic et ses enfants sont arrivés en France le 25 mai 2005, Zalé est arrivé un mois plus tard. La famille est actuellement hébergée par l'Armée du Salut et ne pose aucun problème de comportement. Monsieur et Madame parlent un peu le français et le comprennent partiellement.

Les enfants, SELIMA (née le

24.01.2004) scolarisée à l'école maternelle René Rucklin/Résidences et SANEL scolarisé à l'école primaire René Rucklin/Résidences (né le 24.07.2001), sont parfaitement intégrés dans leurs écoles. Monsieur, mécanicien diplômé, a une promesse d'embauche très sérieuse des établissements Kalbe. Cette entreprise a fait de multiples démarches afin de pouvoir régulariser Zalé et sa famille.

Malgré un dossier bien étayé, la demande d'asile déposée le 21 juin 2005 a été rejetée par l'OFPPA le 21 décembre 2005 puis par la Commission de Recours des Réfugiés le 20 novembre 2006.

La Préfecture de Belfort leur a notifié un refus de délivrance d'un titre de séjour en date du 10 janvier 2007. Cette décision a été assortie d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) exécutoire dans un délai d'un mois (exécutoire d'office).

La famille n'a jamais reçu cette décision car elle avait changé d'adresse du fait de leur changement de statut. Toutefois, cette notification est régulière car les services de la Préfecture n'avaient pas été informés du changement de leur lieu d'hébergement (loi du 24 juillet 2006).

Belfort le 16 avril 2007.

Monsieur le Prefet,

Je, Ivakona Katerina, je travaille à l'école Simone Signoret en 6° D. Je m'efforce beaucoup et je vous promets de travailler encore plus. Je fais aussi du patinage artistique et de la danse contemporaine. Ici, j'ai beaucoup d'amies. Mais j'ai peur que vous nous envoyiez en Russie. Nous n'avons plus rien là-bas, mes parents n'ont plus de travail. Mes parents me savaient souvent chez une dame, je ne veux plus vivre comme ça, maintenant j'ai encore plus peur parce que j'ai un petit frère Ivan qui est né en France. Je ne comprends pas, pourquoi quelqu'un voulait tuer mon père, parce qu'il est juif? C'est-il travaillé toujours et ne dérangeait personne. J'aime beaucoup mes parents et mon frère, je ne veux pas vivre et avoir peur que demain, je n'ai peut-être pas à l'école et je ne verrai plus mes amis.

Je vous remercie pour tout ce que vous pouvez faire pour nous.

IVAKONA Katerina 12 ans



Lettre ouverte à nos amis français

Nous sommes quatre amies venues de Bosnie-Herzégovine. Nous avons entre 15 et 22 ans. Nous sommes venues en France pour la même raison qui est d'avoir un meilleur avenir. Notre pays a connu une guerre qui a détruit notre enfance.

En 2005, nous sommes venues en France avec l'espoir d'y rester et d'avoir une vie meilleure. Nous avons commencé par apprendre la langue française, ce qui n'a pas été facile.

En 2006, nous nous sommes retrouvées ensemble au foyer Ponacotra où nous avons vécu 6 mois. Ces six mois nous ont permis de bien nous connaître et de rencontrer beaucoup de personnes intéressantes avec lesquelles nous sommes toujours en contact. Nous avons pu nous entraider pour mieux apprendre le français.

À l'école, nous avons réussi à bien nous intégrer, les autres élèves nous ont bien acceptées. Au départ, les professeurs ne savaient pas notre situation. Quand ils ont su, ils nous ont aidé davantage et s'informaient régulièrement de notre situation.

Aujourd'hui, deux d'entre nous ont été régularisées et les deux autres sont en attente de régularisation. Elles ont déposé une demande à la préfecture. Nous espérons qu'elles aussi vont être régularisées et qu'elles pourront rester avec nous car nous avons construit une amitié très forte.

Nous voudrions remercier ceux qui nous ont déjà beaucoup aidé et qui nous aident toujours.

Merci de nous avoir permis de nous exprimer.

Amila, Armela, Albina et Armela

Je m'appelle Amila, j'ai 15 ans et je n'ai pas de papier. Je suis au collège. Quand j'ai dit à ceux de ma classe que je ne parlais pas très bien français, la plupart ont été très gentils mais certains me regardaient bizarrement. Les professeurs sont bien. Ils me proposent de m'aider lorsque je ne comprends pas. Ma prof de français est la plus gentille. Elle me demande si j'ai eu mes papiers, elle aimerait m'aider à les avoir. Je fais du karaté et ça se passe très bien. J'ai fait 5 podiums, 4 premières places et une 2^{ème} place. Mes entraîneurs sont très contents de mes résultats. J'étais deux fois première en Franche-Comté. Je suis désolée de ne pas pouvoir faire des championnats car je n'ai pas de papiers; j'aurais aimé participer à la coupe de France au mois de mai. J'aimerais rester en France parce que j'ai beaucoup d'amis à l'école, au karaté mais aussi parce qu'il n'y a pas d'avenir en Bosnie.

URGENT
Rassemblement
vendredi 4 mai
à la maternelle
René Rucklin
à partir de 16h40
(2 rue de Rome - Résidences)
Pour soutenir la
famille Gubernic

Réseau Éducation Sans Frontières



Pour qui : Le Réseau Éducation Sans Frontières se propose de réunir tous ceux, citoyens, enseignants, éducateurs, voisins, parents d'élèves, copains de classe, etc, qui se préoccupent de la situation des sans-papiers scolarisés (de la maternelle à l'université).

Pourquoi : Aujourd'hui, en France, des hommes, des femmes et des enfants sont stigmatisés et victimes d'un durcissement des lois qui cachent les inégalités et discriminations croissantes au sein des nations et entre elles.

Comment : En alertant la Ligue des Droits de l'Homme (contact: 03 84 21 33 47) qui apporte son aide juridique et défend les dossiers de régularisation en préfecture ; en informant les citoyens des réalités vécues par ces familles ; en organisant la vigilance et le soutien nécessaires à l'application des droits fondamentaux (éducation, logement, soins, asile, égalité de traitement, droits des enfants, ...) ; en prévenant et en rendant éventuellement publiques des décisions préfectorales hâtives ou inéquitables qui priveraient des enfants, des jeunes ou des familles de leur droit à une existence décente.

Résultats : Grâce à la mobilisation, plusieurs familles et un lycéen du département ont pu bénéficier d'un réexamen plus attentif de leur dossier qui a permis leur régularisation.

Se renseigner site resf-France : www.educationsansfrontieres.org

et/ou s'inscrire : resf90 : par mél : resf90@gmail.com

par tél : 03 84 29 11 40 (Fatima) ou 03 84 26 87 22 (Olivier)



NOUS SOMMES TOUS DES ENFANTS D'IMMIGRÉS!